



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

Comité Syndical – Séance publique du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février à 10h30, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de l'Assemblée du Conseil Départemental de la Marne, 42 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, sur convocation qui lui a été adressée le 1^{er} février 2024, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Pascal DESAUTELS, Président.

Nombre de délégués en exercice	59
Nombre de délégués présents	38

Nombres de votants	39
Nombre de pouvoir	1

Etaient présents :

Mme Muriel ARMANETTI, MM Patrice BARRIER, Bertrand BOILLY, Romain BONHOMME, Mme CARPENTIER Sabrina, M. André CASTAGNA, Mme Pascale CHEVALLOT, MM Jean-Pierre COLPIN, Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Alain DEPAQUIS (suppléant de Charles De COURSON), Noël DESCHAMPS, Denis FENAT, Bertrand FLORES, Alain FRIQUOT, Claude GERALDY, Damien GIRARD, Jean-Michel GODRON, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM Claude GUICHON, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Mmes Jeanne JACQUET, Christiane LASSEAUX, MM François MAINSANT, René MAIZIERES, André MELLIER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Pascal PERROT, Claude PIQUARD, Jean-Pierre RONSEAUX, Bruno ROULOT, Jean-Pierre SCHANG, Patrick SIMON, Janick SIMONNET et Yann VELLY.

Etaient excusés :

MM Patrick BAUDOT, Francis BLIN, Thierry BOUYE, Christophe CUIF, Charles De COURSON, Eric FILAINE, Jean-Pierre FORTUNE, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Christophe GUILLEMOT, Pascal JEANNIOT, Pierre LABAT, Pascal LAUNOIS, Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Thierry LEROUX, Mme Zabbaou LIMAN, MM Jean MARX, Jean-Claude MAUDUIT, Mme Annie PERRARD, MM Cyril POINTUD et Sébastien VACELLIER.

M. Francis BLIN, excusé, a donné pouvoir à M. François MOURRA.

M. Christophe CORBEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Les règles de quorum sont atteintes.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Marc ROZE, Président du Conseil Départemental de la Marne pour le prêt de la salle de l'Assemblée, ainsi que Madame Caroline GUINOT, trésorière, pour sa présence et son accompagnement.

Il souhaite apporter des affaires supplémentaires à l'ordre du jour : la fixation du régime indemnitaire pour les périodes de demi-traitement. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical avoir choisi, avec les vice-présidents, la nouvelle directrice du SIEM. Ce choix a été fait à l'unanimité. Madame Virginie BAILLY prendra ses fonctions courant avril 2024. Il remercie Monsieur BATALLA d'avoir assuré la direction du SIEM par intérim. Ces fonctions de direction ne sont pas faciles et il a su relever le défi.

Monsieur le Président souhaite alerter sur le vote de la programmation de travaux d'électrification et d'éclairage public à l'ordre du jour. Il recommande aux élus concernés par une opération de travaux de ne pas prendre part au vote afin qu'ils ne leur soient pas reprocher un conflit d'intérêt.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour comme suit :

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 14/12/2023**
- **Information du Président**
- **Administration générale**
 - Mise à jour des grilles et des plafonds RIFSEEP
 - Fixation du régime indemnitaire pendant les périodes de demi-traitement
 - Attribution de NBI
 - Prime pouvoir d'achat
 - Mandat CDG – Convention de participation contrat de prévoyance
 - Ouvertures de postes
 - Véhicules de fonction
- **Finances :**
 - Reprises anticipées des résultats
 - Budgets Primitifs 2024
 - Subventions d'équilibre vers les budgets annexes
- **Compétence Electricité :**
 - Programmation de travaux
 - Extensions de réseau
- **Compétence Eclairage Public :**
 - Programmation de travaux
 - Adhésion de nouvelles communes
- **Compétence Gaz**
 - Adhésion d'une nouvelle commune
 - Autorisation de signature – Convention SIEM/GRDF raccordement d'une unité de production de biométhane
- **Questions diverses**

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 01-24	Mise à jour des grilles et des plafonds RIFSEEP
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 80-16 du 15 décembre 2016, le Comité Syndical a instauré le régime indemnitaire RIFSEEP.

Monsieur le président propose d'actualiser les grilles pour la catégorie C en appliquant le plafond à la fonction C2 afin d'être en adéquation avec les autres catégories pour lesquelles le plafond est déjà appliqué.

Filière Technique

	Groupe de fonctions	Plafonds IFSE SIEM actuels	Plafonds IFSE proposés
Catégorie A	<u>Ingénieurs territoriaux</u>		
	A1	46 920 €	Déjà appliqués
	A2	40 290 €	Déjà appliqués
	A3	36 000 €	Déjà appliqués
Catégorie B	<u>Techniciens territoriaux</u>		
	B1	19 660 €	Déjà appliqués
	B2	18 580 €	Déjà appliqués
	B3	17 500 €	Déjà appliqués
Catégorie C	<u>Adjointes techniques territoriaux / Agents de maîtrise</u>		
	C1	11 340 €	Déjà appliqués
	C2	6 900 €	10 800 €

	Groupe de fonctions	Plafonds CIA SIEM actuels	Plafonds CIA proposés
Catégorie A	<u>Ingénieurs territoriaux</u>		
	A1	8 280 €	Déjà appliqués
	A2	7 110 €	Déjà appliqués
	A3	6 350 €	Déjà appliqués
Catégorie B	<u>Techniciens territoriaux</u>		
	B1	2 680 €	Déjà appliqués
	B2	2 535 €	Déjà appliqués
	B3	2 385 €	Déjà appliqués
Catégorie C	<u>Adjointes techniques territoriaux / Agents de maîtrise</u>		
	C1	1 260 €	Déjà appliqués
	C2	766 €	1 200 €

	Groupe de fonctions	Plafonds IFSE SIEM actuels	Plafonds IFSE proposés
Catégorie A	<u>Attachés territoriaux</u>		
	A1	36 210 €	Déjà appliqués
	A2	32 130 €	Déjà appliqués
	A3	25 500 €	Déjà appliqués
Catégorie B	<u>Rédacteurs territoriaux</u>		
	B1	17 480 €	Déjà appliqués
	B2	16 015 €	Déjà appliqués
	B3	14 650 €	Déjà appliqués
Catégorie C	<u>Adjoint administratifs territoriaux</u>		
	C1	11 340 €	Déjà appliqués
	C2	6 900 €	10 800 €

	Groupe de fonctions	Plafonds CIA SIEM actuels	Plafonds CIA proposés
Catégorie A	<u>Attachés territoriaux</u>		
	A1	6 390 €	Déjà appliqués
	A2	5 670 €	Déjà appliqués
	A3	4 500 €	Déjà appliqués
Catégorie B	<u>Rédacteurs territoriaux</u>		
	B1	2 380 €	Déjà appliqués
	B2	2 185 €	Déjà appliqués
	B3	1 995 €	Déjà appliqués
Catégorie C	<u>Adjoint administratifs territoriaux</u>		
	C1	1 260 €	Déjà appliqués
	C2	766 €	1 200 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide de modifier les groupes de fonctions C2 présentés ci-dessus.

Délibération n° 02-24	Fixation du régime indemnitaire – période de demi-traitement
-----------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président explique qu'il est indispensable de fixer de manière claire, le maintien du régime indemnitaire pendant les congés maladies et particulièrement lors du passage à demi-traitement. Ces modalités sont notifiées dans l'article 1.7 de la délibération n°80-16 du 15 décembre 2016.

Monsieur le président rappelle l'article concerné :

1.7 Les absences

En l'absence de textes réglementaires pour la Fonction Publique Territoriale le maintien du régime indemnitaire, l'organe délibérant décide que le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences, congés de maternité ou paternité, états pathologique ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas de demi-traitement.

Afin, de ne pénaliser aucun agent dans cette situation, et au regard du très faible taux d'absentéisme dans notre structure, nous souhaitons maintenir le régime indemnitaire au prorata du traitement de l'agent.

Ainsi, l'agent pendant les 3 premiers mois d'arrêt pour maladie ordinaire (période de plein traitement) perçoit ses primes et indemnités intégralement. Puis, au-delà des 3 mois (période de demi-traitement) l'agent pourrait percevoir ses primes et indemnités à 50%.

Le président propose de modifier ledit article ainsi :

En l'absence de textes réglementaires pour la Fonction Publique Territoriale le maintien du régime indemnitaire, l'organe délibérant décide que le versement des primes et indemnités est maintenu au prorata du traitement de l'agent pendant les périodes de : congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences, congés de maternité ou paternité, états pathologique ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide de maintenir le régime indemnitaire au prorata du traitement et plus particulièrement le maintien du régime indemnitaire à 50% au passage à demi-traitement.

	Attribution de NBI
--	--------------------

Rapporteur : Monsieur la Président

La NBI est encadré par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

Aujourd'hui seul le personnel encadrant, notamment le directeur, le directeur adjoint, et les responsables de services se voient attribuer la NBI.

La décision d'attribuer la NBI, en revient à l'autorité territoriale. Monsieur le Président tient donc à vous informer que les assistantes administratives bénéficieront de 10 points de NBI à compter du 1^{er} mars 2024, pour leurs fonctions d'accueil téléphonique.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Agent percevant déjà la NBI						
Nom	Nombre de points	Montant annuel de la NBI	Cotisations patronales sur NBI	Coût annuel pour le SIEM	Cotisations salariales sur NBI	Gains pour l'agent
BATALLA Julien	50	2 953,68 €	1 477,78 €	4 431,46 €	609,35 €	2 344,33 €
MAS Sylvie	25	1 476,84 €	862,06 €	2 338,90 €	304,68 €	1 172,16 €
THIEBAUX Sylvie	25	1 476,84 €	862,06 €	2 338,90 €	304,68 €	1 172,16 €
TOURNEUR Karine	50	2 953,68 €	1 477,78 €	4 431,46 €	609,35 €	2 344,33 €

TOTAL Coût SIEM (1)	13 540,72 €
---------------------	-------------

Simulation NBI pour les assistantes techniques (Cf décret 2006-779 du 3/07/2006 - "Secrétariat à titre exclusif et avec obligations spéciales, notamment en matière d'horaires")						
Nom	Nombre de points	Montant annuel de la NBI	Cotisations patronales sur NBI	Coût annuel pour le SIEM	Cotisations salariales sur NBI	Gains pour l'agent
FISCHER Véronique	10	590,76 €	296,12 €	886,88 €	121,88 €	468,88 €
FORESTIER Mathilde	10	590,76 €	296,12 €	886,88 €	121,88 €	468,88 €
REDOIS Cécile	10	590,76 €	296,12 €	886,88 €	121,88 €	468,88 €

TOTAL Coût SIEM (2)	2 660,64 €
---------------------	------------

TOTAL Coût SIEM (1 + 2)	16 201,36 €
-------------------------	-------------

Délibération n° 03-24	Prime pouvoir d'achat
------------------------------	------------------------------

Rapporteur : Monsieur la Président

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 6 février 2024 ;

Le Président expose :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation. Cette prime, déjà été instaurée pour les agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023, a été étendue aux agents publics territoriaux par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Eu égard au principe de libre administration des collectivités territoriales, ce décret spécifique diffère du précédent dispositif sur deux points :

- 1- La prime est facultative et doit le cas échéant être instaurée par délibération,
- 2- Le versement peut s'effectuer en " une ou plusieurs fractions" avant le 30 juin 2024

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les agents publics, assistants maternels et assistants familiaux employés par des collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'Etat et relevant de l'article L. 5 du code général de la fonction publique.

En revanche, sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

Plusieurs conditions cumulatives doivent être satisfaites pour pouvoir bénéficier de la prime :

- 1- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- 2- Être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- 3- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Les agents publics de l'Etat et hospitaliers détachés au sein d'un employeur public mentionné au I de l'article 1er du décret sont éligibles à la prime en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

Le décret prévoit un barème comportant sept tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 800 € à 300 € en application de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023

Barème fixé par l'Etat :

Rémunération brute perçue du 01/07/22 au 30/06/23	Montant de la prime attribué	Rappel des montants maximum de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'ensemble des agents éligibles,
- ✓ Fixe le barème suivant la rémunération brute de chaque agent entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et proratisée selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi sur la période de référence, dans la limite de celui de l'Etat.

Délibération n° 04-24	Convention de participation au contrat de prévoyance – CDG 51
-----------------------	---

Rapporteur : Monsieur la Président

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025 si l'employeur ne propose pas de participation au travers d'un contrat collectif au 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le centre de gestion de la Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Marne s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Marne pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Marne figure parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Marne va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Marne afin de mener la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Donne mandat au Centre de Gestion de la Marne pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord-collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ Donne mandat au Centre de Gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à sélectionner un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Délibération n° 05-24	Ouverture de postes
------------------------------	----------------------------

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de pouvoir accueillir le personnel nécessaire au bon fonctionnement des services et sans pénaliser les agents déjà en poste dans leur évolution de carrière, il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux postes :

- 1 poste d'Ingénieur
- 1 poste de technicien
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Le tableau des effectifs, peut être ainsi proposé :

Cat	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
A	Attaché Territorial	1 poste	Libre
	Ingénieur Hors Classe	1 poste	Libre
	Ingénieur Principal	1 poste	Libre
	Ingénieur	2 postes	Responsable service SIG Libre
B	Technicien Principal de 1ère classe	2 postes	Directeur adjoint Chargé d'opérations ER
	Technicien Principal de 2ème classe	4 postes	Chargé d'opérations EP Chargé d'opérations ER Libre Libre
	Technicien	4 postes	Chargée d'opérations ER Technicienne SIG Libre Libre
	Rédacteur Principal de 1ère classe	1 poste	Libre
	Rédacteur Principal de 2ème classe	2 postes	Responsable RH et Finances Chargée des groupements de commandes et communication
	Rédacteur Territorial	2 postes	Libre Libre
C	Agent de Maîtrise Principal	2 postes	Chargé d'opérations ER et EP Libre
	Agent de Maîtrise	1 poste	Libre
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	1 poste	Libre
	Adjoint Technique	3 postes	Chargé d'opérations câblage Chargé d'opérations EP Informaticien
	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	8 postes	Chargée du contrôle de concession Assistante administrative Assistante comptable Assistante EP Assistante comptable Responsable administrative Agent en disponibilité Libre
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2 postes	Libre Libre
	Adjoint Administratif	3 postes	Assistante administrative Assistante administrative Libre

Monsieur PERROT demande où les agents vont-ils être installés.

Monsieur le Président lui répond que les bureaux au siège social du SIEM sont vastes et qu'il y a eu quelques changements pour pouvoir accueillir tout le monde.

Monsieur SCHANG demande sur quel grade sera embauché la nouvelle directrice.

Monsieur le Président lui répond que Madame BAILLY sera embauchée sur son grade actuel soit ingénieur principal.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide de l'ouverture des postes énumérés précédemment,
- ✓ Demande l'actualisation du tableau des effectifs du syndicat.

Délibération n° 06-24	Véhicules de fonction – renouvellement annuel
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Le véhicule dit "de fonction" est un véhicule mis à disposition permanente et exclusive d'un agent ou d'un élu en raison de sa fonction ou de son emploi. Il est affecté à l'usage privatif du fonctionnaire ou de l'élu, pour les nécessités de service ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnel.

Depuis la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique, le Comité Syndical, selon des conditions fixées par une délibération annuelle, met un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Si le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ouvre ainsi la possibilité d'attribuer un véhicule de fonction aux membres du conseil et aux agents, il n'en demeure pas moins que cette option doit demeurer limitée et strictement justifiée. En effet, il est rappelé que le CGCT a institué, en parallèle, un dispositif complet d'indemnisation des frais de déplacement exposés par les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et que l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1999 invite à limiter les cas d'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux seuls agents suivants :

- Les agents occupant un emploi fonctionnel d'une région, d'un département ;
- Les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de directeur général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ;
- Les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ;
- Les agents occupant un emploi de collaborateur de cabinet du président de conseil général ou régional, d'un maire ou d'un président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, dans la limite d'un seul emploi par collectivité.

Par ailleurs, le CGCT rappelle que l'attribution d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature qui doit faire l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage.

En ce qui concerne l'avantage en nature, celui-ci est un bien ou un service fourni ou mis à disposition d'un agent ou d'un élu par la collectivité territoriale ou l'établissement, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (fourniture des repas, d'un logement, d'un véhicule ...).

A cet égard, la circulaire du ministre du Budget datée du 1er juin 2007 précise que « *sont susceptibles de constituer un avantage en nature [...], le véhicule de fonction [...]* ». L'avantage est constitué par l'économie de l'achat ou de la location du véhicule, des frais d'entretien, de carburant, de taxes (ex : certificat d'immatriculation) et d'assurance.

L'évaluation de l'avantage en nature s'effectue selon deux modalités :

- Sur la base d'un forfait annuel

Lorsque l'employeur ne paie pas le carburant : avantage égal à 9 % du coût d'achat TTC (6 % si le véhicule a plus de cinq ans).

Lorsque l'employeur paie le carburant, l'avantage supplémentaire est retenu :

- soit pour son montant réel,
- soit par une majoration des pourcentages ci-dessus, qui sont alors portés à 12 % du coût d'achat TTC (9 % si le véhicule a plus de cinq ans).

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

• Sur la base des dépenses réellement engagées

Dans le cas d'un véhicule acheté, les dépenses réelles comprennent :

- l'amortissement du véhicule, toutes taxes comprises, sur 5 ans à hauteur de 20 % par an ;
- l'assurance ;
- les frais d'entretien (révisions, changement de pneumatiques, vidanges...) toutes taxes comprises.
- Si le véhicule a plus de 5 ans, le pourcentage de l'amortissement à retenir est de 10 %.

Il est précisé que jusqu'au 31 décembre 2022, l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge donne lieu à des avantages spécifiques. Les modalités de calcul sont accessibles et détaillées sur le site de l'URSSAF.

Au regard de ces éléments, le SIEM souhaite réserver l'attribution d'un véhicule de fonction aux fonctions et aux emplois suivants :

- Au directeur
- Au directeur adjoint

Cette attribution fait l'objet d'une délibération annuelle. Il conviendra donc d'en délibérer tous les ans, à la date anniversaire de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'attribuer des véhicules de fonction aux emplois recensés ci-dessus, de retenir le mode d'évaluation forfaitaire pour le calcul de l'avantage en nature et les modalités d'usage proposées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2123-18-1-1 ou L.3123-19-3 ou L.4135-19-3 ou L.5211-13-1 (*+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*)

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82,

Vu la loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribuant compétence aux tribunaux judiciaires pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigés contre une personne de droit public,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 21

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Considérant que le SIEM peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature,

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction aux élus et aux agents Syndicat.

Considérant que les responsabilités qui leur incombent, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes aux emplois de Directeur et Directeurs adjoints nécessitent l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour leur usage professionnel et leurs déplacements privés.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide d'octroyer un véhicule de fonction aux agents occupant les emplois de Directeur et de Directeur Adjoint,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés portant attribution d'un véhicule de fonction à chaque agent occupant les emplois mentionnés précédemment,
- ✓ Décide de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel,
- ✓ Décide de prendre en charge les frais de carburant, d'entretien, d'assurance, d'impôts et taxes, et de péage,
- ✓ Rappelle qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive,
- ✓ Décide d'inscrire les crédits au budget principal,
- ✓ Charge Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 07-24	Budget Principal 2024 – reprise anticipée des résultats 2023
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L121-29, L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Monsieur Le Président expose qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2023 validé par le SGC de Châlons-en-Champagne,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Il est proposé :

- de constater le résultat de l'exercice 2023
- de reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2023	9 268 947,84 €
B / Résultat antérieur reporté	7 565 610,13 €
C / Résultat à affecter = A + B	16 834 557,97 €

Section d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2023	- 2 600 570,70 €
E / Résultat antérieur reporté	- 7 562 275,32 €
F / Résultat d'investissement = D + E	- 10 162 846,02 €
Restes à réaliser 2023 = RAR	- 2 126 458,12 €
G / Besoin de financement = F + RAR	- 12 289 304,14 €

Affectation anticipée du résultat 2023	
Report d'investissement (D - 001)	- 10 162 846,02 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	12 289 304,14 €
Report de fonctionnement (R - 002) = C - G	4 545 253,83 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide d'affecter, par anticipation, le résultat de l'exercice 2023.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n°08-24	Budget Annexe Eclairage Public (EP) 2024 – reprise anticipée des résultats 2023
----------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L121-29, L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Monsieur le président expose qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2023 validé par le SGC de Châlons-en-Champagne,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Il est proposé :

- de constater le résultat de l'exercice 2023
- de reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2023	2 128 895,08 €
B / Résultat antérieur reporté	- €
C / Résultat à affecter = A + B	2 128 895,08 €

Section d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2023	866 217,43 €
E / Résultat antérieur reporté	175 852,59 €
F / Résultat d'investissement = D + E	1 042 070,02 €
Restes à réaliser 2023 = RAR	- 1 962 696,07 €
G / Besoin de financement = F + RAR	- 920 626,05 €

Affectation anticipée du résultat 2023 au budget 2024	
Report d'investissement (R - 001)	1 042 070,02 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	1 534 246,94 €
Report de fonctionnement (R - 002)	594 648,14 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide d'affecter, par anticipation, le résultat de l'exercice 2023.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n°09-24	Budget Annexe Aménagement Numérique (AN) 2024 - Reprise anticipée des résultats 2023
-----------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 221-48-1 et R 221-90-1 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Monsieur le Président expose qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2023 validé par le SGC de Châlons-en-Champagne,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Il est proposé :

- de constater le résultat de l'exercice 2023
- de reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2023	- 7 127,84 €
B / Résultat antérieur reporté	- 4 270,29 €
C / Résultat à affecter = A + B	- 11 398,13 €

Section de d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2023	- 6 684,75 €
E / Résultat antérieur reporté	483 929,35 €
F / Résultat d'investissement = D + E	477 244,60 €
Restes à réaliser 2023 = RAR	- €
G / Besoin de financement = F + RAR	483 929,35 €

Affectation anticipée du résultat 2023 au budget 2024	
Report d'investissement (R - 001)	477 244,60 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	- €
Report de fonctionnement (D - 002)	- 11 398,13 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide d'affecter, par anticipation, le résultat de l'exercice 2023.

Délibération n° 10-24	Budget Annexe Photovoltaïque (PV) 2024 – reprise anticipée des résultats 2023
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 221-48-1 et R 221-90-1 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Monsieur le Président expose qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2023 validé par le SGC de Châlons-en-Champagne,

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Il est proposé :

- de constater le résultat de l'exercice 2023
- de reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2023	30 018,55 €
B / Résultat antérieur reporté	- €
C / Résultat à affecter = A + B	30 018,55 €

Section de d'investissement	
D / Résultat de l'exercice 2023	231 661,00 €
E / Résultat antérieur reporté	- €
F / Résultat d'investissement = D + E	231 661,00 €
Restes à réaliser 2023 = RAR	- 228 343,75 €
G / Besoin de financement = F + RAR	3 317,25 €

Affectation anticipée du résultat 2023 au budget 2024	
Report d'investissement (R - 001)	231 661,00 €
Affectation en réserves en investissement (R - 1068)	10 000,00 €
Report de fonctionnement (R - 002) = C – affectation au 1068	20 018,55 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Décide d'affecter, par anticipation, le résultat de l'exercice 2023.

Délibération n° 11-24	Budget Principal Primitif 2024
------------------------------	---------------------------------------

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget principal primitif 2024.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024
Dépenses réelles		5 975 262,32 €	Recettes réelles		17 150 826,83 €
011 - Charges à caractère général		909 340,00 €	013 - Atténuation de charges		5 900,00 €
012 - Charges de personnel		1 490 080,00 €	70 - Produits des services, du domaine et des ventes - Travaux		449 000,00 €
022 - Dépenses imprévues		- €	73 - Impôts et taxes		6 547 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		3 425 842,32 €	74 - Dotations et participations		2 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles		- €	75 - Autres produits de gestion courante		5 601 000,00 €
68 - Dotations aux provisions		150 000,00 €	76 - Produits financiers		73,00 €
			78 - Reprises sur provisions		
			Résultat de fonctionnement anticipé 2023		4 545 253,83 €
Dépenses d'ordre		11 176 564,51 €	Recettes d'ordre		1 000,00 €
042 - Opérations ordres entre sections		410 710,00 €	042 - Opérations ordres entre sections		- €
023 - Virement à la section d'investissement		10 765 854,51 €	77 - Produits spécifiques		1 000,00 €
TOTAL Fonctionnement		17 151 826,83 €	TOTAL Fonctionnement		17 151 826,83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024
Dépenses réelles		23 213 058,45 €	Recettes réelles		22 199 339,96 €
020 - Dépenses imprévues		- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		12 289 304,14 €
13 - Subventions d'investissement		150 000,00 €	13 - Subventions d'investissement		5 474 660,49 €
20 - Immobilisations incorporelles		558 000,00 €			
204 - Subventions d'équipements		350 000,00 €			
21 - Immobilisations corporelles		480 900,00 €			
Dont 21534 - réseaux d'électrification		15 112 325,00 €			
27 - Autres immobilisations financières		- €			
45 - Opérations sous mandat - Dépenses		2 300 000,00 €	45 - Opérations sous mandat - Recettes		2 300 000,00 €
Restes à réaliser 2022		4 261 833,45 €	Restes à recouvrer 2022		2 135 375,33 €
Dépenses d'ordre		- €	Recettes d'ordre		11 176 564,51 €
041 - Opérations patrimoniales			040 - Opérations ordres entre sections		410 710,00 €
			041 - Opérations patrimoniales		
Solde d'exécution anticipé 2023		10 162 846,02 €	021 - Virement de la section d'investissement		10 765 854,51 €
TOTAL Investissement		33 375 904,47 €	TOTAL Investissement		33 375 904,47 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le budget principal primitif pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 12-24	Budget Annexe Eclairage Public (EP) Primitif 2024
------------------------------	--

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget annexe de l'éclairage public primitif 2024.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024
Dépenses réelles		2 066 700,00 €	Recettes réelles		4 893 865,13 €
011 - Charges à caractère général		2 064 000,00 €	74 - Dotations et participations		1 400 000,00 €
611 - Contrats de prestations de service		750 000,00 €	744 - FCTVA		
615232 - Entretiens et réparations de réseaux		1 300 000,00 €	74748 - Participations autres communes		1 400 000,00 €
6156 - Maintenance		13 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		2 899 216,99 €
6231 - Annonces et insertions		1 000,00 €	757361 - Sub. De fonct. De la colle. De rattachement		2 899 216,99 €
65 - Autres charges de gestion courante		2 700,00 €	002 - Résultat anticipé 2023		594 648,14 €
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage		2 700,00 €			
Dépenses d'ordre		4 366 570,13 €	Recettes d'ordre		1 539 405,00 €
042 - Opérations ordres entre sections		2 524 336,00 €	042 - Opérations ordres entre sections		1 539 405,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		1 842 234,13 €			
TOTAL Fonctionnement		6 433 270,13 €	TOTAL Fonctionnement		6 433 270,13 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024
Dépenses réelles		13 435 703,96 €	Recettes réelles		10 608 538,83 €
13 - Subventions d'investissement		70 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 123 359,94 €
21 - Immobilisations corporelles		8 735 740,52 €	10222 - FCTVA		589 110,00 €
21538 - Autres réseaux		8 695 740,52 €	1068 - Excédents de fonct. Capitalisés		1 534 249,94 €
Restes à réaliser 2023		4 629 963,44 €	13 - Subventions d'investissement		4 775 841,50 €
21828 - Autres matériels de transport		40 000,00 €	13148 - Subv. Transférable autres cmes		4 775 841,50 €
			Restes à recouvrer 2023		2 667 267,37 €
			Solde d'exécution anticipé 2023		1 042 070,02 €
Dépenses d'ordre		1 539 405,00 €	Recettes d'ordre		4 366 570,13 €
040 - Opérations ordres entre sections		1 539 405,00 €	040 - Opérations ordres entre sections		2 524 336,00 €
		- €	021 - Virement de la section d'investissement		1 842 234,13 €
TOTAL Investissement		14 975 108,96 €	TOTAL Investissement		14 975 108,96 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le budget annexe primitif de l'éclairage public pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 13-24	Budget Annexe Aménagement Numérique (AN) Primitif 2024
------------------------------	---

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2024 pour le budget annexe de l'Aménagement Numérique.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
	BP 2024		BP 2024
Dépenses réelles	114 403,13 €	Recettes réelles	106 061,13 €
Résultat anticipé 2023	11 398,13 €		
011 - Charges à caractère général	103 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	61 600,00 €
6061 - Fournitures non stockables	50 000,00 €	7588 - Autres	61 600,00 €
6137 - Redevances, droit de passage	20 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	44 461,13 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	33 000,00 €	7741 - Sub. Exceptionnelle de la coll. De rattachement	34 461,13 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	778 - Autres produits exceptionnels	10 000,00 €
	5,00 €		
6588 - Autres charges diverses	€		
Dépenses d'ordre	197 716,00 €	Recettes d'ordre	206 058,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	197 716,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	206 058,00 €
TOTAL Fonctionnement	312 119,13 €	TOTAL Fonctionnement	312 119,13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	BP 2024		BP 2024
Dépenses réelles	0,00 €	Recettes réelles	477 244,60 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	Résultat anticipé 2023	477 244,60 €
Dépenses d'ordre	206 058,00 €	Recettes d'ordre	197 716,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	206 058,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	197 716,00 €
TOTAL Investissement	206 058,00 €	TOTAL Investissement	674 960,60 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le budget annexe primitif de l'aménagement numérique pour l'année 2024.

Délibération n° 14-24	Budget Annexe Photovoltaïque (PV) Primitif 2024
------------------------------	--

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2024 pour le budget annexe Photovoltaïque.

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
	BP 2024		BP 2024
Dépenses réelles	115 500,00 €	Recettes réelles	377 182,75 €
011 - Charges à caractère général	115 495,00 €	70 - Ventes de produits ...	20 000,00 €
611 - Sous-traitance générale	500,00 €	7031 - Ventes de produits finis et intermédiaires	20 000,00 €
6137 - Redevances, droits de passage	5 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	337 164,20 €
61558 - Autres biens immobiliers	37 500,00 €	7741 - Sub exceptionnelles de la coll. de rattachement	337 164,20 €
6168 - Autres	12 495,00 €	002 - Résultat anticipé 2023 (excédent de fonctionnement)	20 018,55 €
617 - Etudes et recherches	60 000,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €		
6588 - Autres charges diverses	5,00 €		
Dépenses d'ordre	261 682,75 €		
023 - Virement à la section d'investissement	248 070,75 €	Recettes d'ordre	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	13 612,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
6811 - Dotations aux amortissement	13 612,00 €		
TOTAL Fonctionnement	377 182,75 €	TOTAL Fonctionnement	377 182,75 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	BP 2024		BP 2024
Dépenses réelles	503 343,75 €	Recettes réelles	241 661,00 €
20 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	16 - Emprunts & dettes assimilées	
23 - Immobilisations en cours	478 343,75 €	1687 - Autres dettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
1678 - Autres emprunts et dettes	20 000,00 €	1068 - Autres réserves	10 000,00 €
		001 - Solde d'exécution positif 2023	231 661,00 €
		Recettes d'ordre	261 682,75 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	024 - Virement de la section d'exploitation	248 070,75 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	13 612,00 €
		28153 - Installations à caractère spécifique	13 612,00 €
TOTAL Investissement	503 343,75 €	TOTAL Investissement	503 343,75 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le budget annexe primitif photovoltaïque pour l'année 2024.

Monsieur ROULOT souhaite informer les membres du Comité Syndical que la centrale de production photovoltaïque en cours de construction sur le site ENEDIS à Reims-St Charles connaît quelques retards dus à des cavités souterraines et où il a fallu renforcer les fondations. Cependant, le chantier est bien reparti en ce début d'année et la centrale sera achevée et mise en service en 2024.

Délibération n° 15-24	Budget Annexe Système d'Information Géographique (SIG) Primitif 2024
------------------------------	---

Rapporteur : Madame Annie COULON, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente en charge des finances donne lecture du projet de Budget primitif 2024 pour le budget annexe Système d'Information géographique (SIG).

Après examen détaillé ci-dessous, chapitre par chapitre, il a été mis aux voix dans son ensemble.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
Dépenses réelles	204 153,00 €	Recettes réelles	204 153,00 €
011 - Charges à caractère général	54 659,00 €	74 - Dotations et participations	150 423,00 €
611 - Contrats de prestations de services	40 000,00 €	74748 - Participations autres communes	135 800,00 €
6156 - Maintenance	12 500,00 €	74758 - Participations autres groupements	14 623,00 €
6281 - Concours divers	2 159,00 €		
012 - Charges de personnel	130 494,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	53 730,00 €
6331 - Versement mobilité	3 761,00 €	757361 - Subvention de fonc. de la coll. De rattachement	53 730,00 €
6332 - Cotisations versées au FNAL	24,00 €		
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	286,00 €		
6338 - Autres impôts, taxes sur rémunération	62,00 €		
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	88 300,00 €		
64132 - Personnel non titulaire - SFT	1 000,00 €		
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	20 950,00 €		
6451 - Cotisations à l'URSSAF	11 790,00 €		
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	2 425,00 €		
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	756,00 €		
6478 - Autres charges sociales diverses	1 140,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	19 000,00 €		
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	19 000,00 €		
TOTAL Fonctionnement	204 153,00 €	TOTAL Fonctionnement	204 153,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le budget annexe primitif Système d'Information Géographique pour l'année 2024.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Patrick SIMON, élu référent SIG.

Monsieur SIMON souhaite remercier les membres du Comité Syndical pour leur confiance. Le service SIG est en pleine expansion, notamment avec l'adhésion de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne qui représente 52 communes et qui a choisi d'adhérer au service SIG/Cartographie et au PCRS. Les Communautés de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et Côtes de Champagne et Val de Saulx sont en réflexion sur l'adhésion au service.

Le service poursuit ces actions en matière de géoréférencement des ouvrages. Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2026 tous les réseaux sensibles enterrés devront être géoréférencés.

Monsieur SIMON profite de la présence des agents du SIEM à cette assemblée pour remercier Mme SALING, responsable du service SIG pour son travail. Comme évoqué précédemment, le service accueillera de nouveaux agents pour faire face à la demande des collectivités de plus en plus croissante, dont un ingénieur géomaticien.

Monsieur VELLY demande si le SIEM a pensé aux subventions européennes FEDER, LIVE pour financer ces projets. Les subventions européennes permettent une labellisation et une valorisation des projets réalisés.

Monsieur le Président lui répond que le SIEM a obtenu une subvention du FEDER pour le géoréférencement ce qui a permis également d'alléger les participations des communes.

Délibération n° 16-24	Subventions d'équilibre vers les budgets annexes
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Comme le prévoit le budget primitif 2024 du budget principal, il convient d'apporter un complément de financement aux différents budgets annexes.

Le montant de la subvention 2024 se chiffre ainsi à 3 270 842,32 € et se répartit de la manière suivante :

Budget principal	Dépenses de fonctionnement - Article 657381	-2 899 216,99 €
Budget annexe EP	Recette de fonctionnement - Article 757361	+ 2 899 216,99 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Budget principal	Dépenses de fonctionnement - Article 6573642	- 371 625,33 €
Budget annexe AN	Recette de fonctionnement - Article 7741	+ 34 461,13 €
Budget annexe PV	Recette de fonctionnement - Article 7741	+ 337 164,20 €

Le versement de ces sommes interviendra dans la mesure où les budgets annexes réalisent les dépenses et recettes prévues. Dans le cas contraire, elles pourront être réduites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Adopte le versement des subventions d'équilibre du budget principal vers les différents budgets annexes.

Délibération n° 17-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 1
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 1 :

LOT	Communes	Projet	Total
1	ANTHENAY	Rue des Mardouzets	94 000,00 €
	AVENAY VAL D'OR	Rue de l'Écu de France	56 000,00 €
	COURVILLE	RD n°386	105 000,00 €
	CUISLES	Rue de la Chapelle	37 000,00 €
	FISMES	Centre Bourg	25 000,00 €
	JONCHERY SUR VESLE	HTA Rue de Sachs	203 000,00 €
	LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rues de l'église et du Tambour	265 000,00 €
	PASSY GRIGNY	Partiel rue Nicolas de Grigny	19 000,00 €
	ROMAIN	Route de Ventelay (RD30) phase 1	312 000,00 €
	ROSNAY	Rue des Bemonts	30 300,00 €
	SERZY ET PRIN	Hameau de Prin	41 500,00 €
Total 1			1 187 800,00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 1,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 18-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 2
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 2 :

LOT	Communes	Projet	Total
2	COIZARD JCHES	Rue du Moulin (RD45)	84 000,00 €
	DORMANS	Partiel Boulevard de Varennes	39 000,00 €
	EPERNAY	Rue des Rocherets - 2ème Tranche	200 000,00 €
	EPERNAY	Rue du Docteur Rousseau	41 000,00 €
	EPERNAY	Rue du Moulin Brûlé	64 000,00 €
	IGNY COMBLIZY	Rue des Cordiers	66 000,00 €
	LE THOULT TROSNAY	Chemin de Bourgogne	160 000,00 €
	LEUVRIGNY	Rue du Peigne d'Argent	35 000,00 €
	MAREUIL EN BRIE	Allée des Écoissières (RD 11)	565 000,00 €
	MONTMIRAIL	Rue des Vignes	83 000,00 €
	ST MARTIN D'ABLOIS	Place du Général De Gaulle	167 000,00 €
	TROISSY	Partiel Rue de Champagne et Place de l'Eglise	50 000,00 €
Total 2			1 554 000,00 €

M. Jean-Pierre SCHANG ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 2,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 19-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 3
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 3 :

LOT	Communes	Projet	Total
3	CONNANTRAY	Route de Mailly (RD n°48)	199 000,00 €
	ESTERNAY	Rue Jean Jaurès	58 000,00 €
	MARIGNY	Rues des Hautes, de la Superbe et du Moulin	100 000,00 €
	NEUVY	Rue du Tronchot	90 000,00 €
	REVEILLON	Rue du 58 ème R.A.	60 000,00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Stade	24 000,00 €
Total 3			531 000,00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 3,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 20-24

Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 4

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 4 :

LOT	Communes	Projet	Total
4	AGNY	Rue Joseph Poulain Goret	20 000,00 €
	BLANCS-COTEAUX	Chem des Sept Moulins et du Moulin Boitret (VERTUS)	72 000,00 €
	BLANCS-COTEAUX	Rue de la Vieille Chaussée (VOIPREUX)	112 000,00 €
	BLANCS-COTEAUX	Rue de Villers Aux Bois (VERTUS)	97 000,00 €
	BLANCS-COTEAUX	Rue Fulaine Saint Quentin (GIONGES)	60 000,00 €
	FAGNIERES	Rue du Général Dautelle - Tranche 1	132 000,00 €
	MATOUQUES	Chemin d'aulnay	16 000,00 €
	ST GIBRIEN	Route d'Épernay (RD3)	77 000,00 €
	ST PIERRE	Rues des Carelles et des Fontaines	133 000,00 €
	VAL DES MARAIS	Rue du Tuilet (Morains)	70 000,00 €
	VELYE	Rue de l'Eglise	53 000,00 €
	VILLERS AUX BOIS	Rues du Château, de la Fontaine et du Val d'Aubry	88 000,00 €
	VILLESENEUX	Rue de la Chaussée	115 000,00 €
Total 4			1 045 000,00 €

MM Pascal DESAUTELS, Denis FENAT et Pascal PERROT ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour et 3 abstentions,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 4,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 21-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 5
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 5 :

LOT	Communes	Projet	Total
5	BRUSSON	Route de Favresse (RD 77)	62 000,00 €
	CHEPPES LA PRAIRIE	Rue du Moulin à Vent - poste Fosse à Terre	51 000,00 €
	ECURY SUR COOLE	Rue de Châlons 2ème Tranche	108 000,00 €
	MARSON	Route Départementale	35 000,00 €
	MAURUPT LE MONTAIS	Rue du Bois du Roi	48 000,00 €
	OUTREPONT	Rues de Vitry et de Changy	38 000,00 €
	VESIGNEUL SUR MARNE	Route de Châlons (RD 60)	68 000,00 €
	VILLERS LE SEC	Grande rue	79 000,00 €
Total 5			489 000,00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 5,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 22-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 6
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 6 :

LOT	Communes	Projet	Total
6	BIGNICOURT SUR MARNE	Rue de la haute fontaine	47 000,00 €
	BLACY	Rues des Tilleuls et rue Bergeron	65 000,00 €
	BRANDONVILLERS	Grande Rue	59 000,00 €
	COOLE	Chemin d'exploitation 37	145 000,00 €
	COOLE	Rue de Châlons	182 000,00 €
	FRIGNICOURT	Rue Jean Moulin	60 000,00 €
	HEILTZ LE HUTIER	Rue de la Fontaine et rue de la Gravière	68 000,00 €
	LOISY SUR MARNE	Rue de Choiset	114 000,00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Rue des Douze Arpents	74 000,00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Rue du Grand Mai	55 000,00 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	Rue de Flancourt	133 000,00 €
	SOULANGES	Rue du mont jouy, de la croix et rue du four	191 000,00 €
Total 6			1 193 000,00 €

M. Noël DESCHAMPS ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 6,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 23-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 7
-----------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 7 :

LOT	Communes	Projet	Total
7	CHATRICES	Grande rue	52 000,00 €
	FLORENT EN ARGONNE	Rue Basse	68 000,00 €
	GIZAUCOURT	Rue Basse	98 000,00 €
	JONCHERY SUR SUIPPE	Rue de Reims, Beauchet Thiebault	90 000,00 €
	JONCHERY SUR SUIPPE	Ruelle Donat	16 000,00 €
	VERRIERES	Rue du Chemin de la Ville (RD63)	121 000,00 €
Total 7			445 000,00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 7,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 24-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 8
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 8 :

LOT	Communes	Projet	Total
8	BAZANCOURT	Rue Gustave Haguenin	162 000,00 €
	BOURGOGNE-FRESNE	Rue de la Croix Gilles à BOURGOGNE	43 000,00 €
	LUDES	Rues Alfred Thomas et des Brugnottes	50 000,00 €
	MAILLY CHAMPAGNE	Rues Jules Ferry et Félix Faure	95 900,00 €
	RILLY LA MONTAGNE	Rue de la Liberté	33 000,00 €
Total 8			383 900,00 €

Mme Sabrina CARPENTIER et M. Nicolas HABARE ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 8,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 25-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) - Effacement de réseaux - Lot 9
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'effacement de réseau BT/HTA pour le lot 9 :

LOT	Communes	Projet	Total
9	BETHENY	Impasse des Ecoles	25 800,00 €
	PRUNAY	Rue Godon Vasnier	185 680,00 €
	REIMS	Boulevard Carteret	148 000,00 €
	REIMS	Boulevard Charles Arnould et Place Max Rousseaux	216 695,56 €
	REIMS	Passage Lebeau SIEM	89 000,00 €
	REIMS	Route de Cernay (partiel)	87 200,00 €
	REIMS	Rue de Bezannes SIEM	270 000,00 €
	REIMS	Rue des Bons Malades	26 500,00 €
	TINQUEUX	Rue Maurice Lahaye	153 000,00 €
	TINQUEUX	Rue Pasteur	87 000,00 €
Total 9			1 140 875.56 €

MM Claude PIQUARD et Yann VELLY ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme effacement de réseaux pour le lot 9,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 26-24	Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) – sécurisation de réseaux
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme de sécurisation de réseaux BT :

LOT	Communes	Projet	Total
1	TOURS-SUR-MARNE	Impasse Saint-Antoine	35 650,00 €
	TOURS-SUR-MARNE	Rues de la Vieille Moterie et des Fossés	67 700,00 €
Total 1			103 350,00 €
2	CORRIBERT	Chemin des Poulettes	62 000,00 €
	COURTHIEZY	Rue de Condé	238 000,00 €
	CUMIERES	Rue du Bois des Jots	56 000,00 €
	DAMERY	Au Hameau "Les Glagères"	45 000,00 €
	MARDEUIL	Rue de la Liberté	91 000,00 €
	MECRINGES	Hameau du Chêne	166 000,00 €
	MONTMORT LUCY	Au Hameau "Le Gros Moulin"	118 000,00 €
	MOUSSY	Au Hameau "La Loge Pinard"	93 000,00 €
Total 2			869 000,00 €
3	BARBONNE FAYEL	Rue des Grands Cours	42 000,00 €
	BARBONNE FAYEL	Rue Saint Pierre	60 000,00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Maréchal Leclerc	75 000,00 €
Total 3			177 000,00 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

5	BLESME	Rue d'Haussignemont (RD16) - 2ème tranche	66 000,00 €
	POGNY	Rue Puthaon	67 000,00 €
Total 5			133 000,00 €
6	BLACY	Rue du Moulin	96 000,00 €
	LA CHAUSSEE SUR MARNE	Rue du Colonel Caillot	184 000,00 €
Total 6			280 000,00 €
7	BELVAL EN ARGONNE	Rue de l'Eglise	56 000,00 €
	LAVAL SUR TOURBE	Rue de la Suipperie	55 000,00 €
	LE CHEMIN	Route de Charmontois	31 000,00 €
	LES CHARMONTOIS	Rue de Lorraine	88 000,00 €
	LES CHARMONTOIS	Rue St Bernard	42 000,00 €
	MALMY	Route de Berzieux	105 000,00 €
	PASSAVANT EN A.	Grande rue	162 000,00 €
	SOMME SUIPPE	Boulevard Joffre RD 931	224 000,00 €
Total 7			763 000,00 €
8	SEPT SAULX	Rues du Général de Gaulle et de l'Espérance	250 000,00 €
Total 8			250 000,00 €
9	REIMS	Rue Edmée Moreau	350 000,00 €
	REIMS	Rue de Canterbury SIEM	310 000,00 €
	TINQUEUX	Rue Albert Collet	201 500,00 €
	TINQUEUX	Rue du Mont St Pierre	178 000,00 €
	TINQUEUX	Rue Victor Hugo	163 000,00 €
Total 9			1 202 500,00 €

MM André CASTAGNA, Alain FRIQUOT, Jean-Michel GODRON, Claude PIQUARD et Yann VELLY ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 34 voix pour et 5 abstentions,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme de sécurisation de réseaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 27-24

Programmation de travaux Electrification Rurale (ER) – renforcement de réseaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme de sécurisation de réseaux BT :

LOT	Communes	Projet	Total
1	VENTELAY	poste "MONCET"	31 900,00 €
Total 1			31 900,00 €
2	FEREBRIANGES	Poste "Monument"	212 000,00 €
Total 2			212 000,00 €
3	COURGIVAux	Avenue de l'Europe	100 000,00 €
	ESTERNAY	Boulevard Carnot	70 000,00 €
	ESTERNAY	Rue de la Paix	158 000,00 €
	LA NOUE	Poste "GRANDE RUE"	58 000,00 €
	LA NOUE	Renforcement Poste "Bourg"	61 000,00 €
	MARCILLY SUR SEINE	Rue de la Grille	24 000,00 €
	NEUVY	Poste "Courtisols"	97 000,00 €
Total 3			568 000,00 €
4	CONDE SUR MARNE	Au Poste "Cimetière"	187 000,00 €
	MONCETZ LONGEVAS	Poste "La Creusotte"	110 000,00 €
	SOMMESOUS	Poste "Les Ouches"	75 000,00 €
Total 4			372 000,00 €
6	BLACY	Rue de Sompuis	83 000,00 €
	GIFFAUMONT	Rue du Bois	66 000,00 €
	CHAMPAUBERT		
	MATIGNICOURT	Poste Saussoie	27 000,00 €
Total 6			176 000,00 €
7	SOMME VESLE	Rue de Vesle - poste Somme Vesle	88 000,00 €
Total 7			88 000,00 €
8	MAILLY CHAMPAGNE	Poste "EUROPE"	9 300,00 €
	VAL DE VESLE	Au poste "Ecluse"	7 700,00 €
Total 8			17 000,00 €

M. Jean-Pierre COLPIN ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention,

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme de renforcement de réseaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de services devant intervenir pour la réalisation des opérations approuvées ci-dessus.

Délibération n° 28-24	Electrification Rurale – Extension de moins de 30 000 €
------------------------------	--

Monsieur le Président expose que lors du Comité Syndical 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, a donné pouvoir au Président pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Pour information, voici la liste des opérations qui ont été commandées :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
COOLE	lieu-dit Le Mont de Pommerat	3 340,55 €
COURVILLE	Rue du Grand Terrier	8 370,78 €
DAMPIERRE AU TEMPLE	Chemin de Châlons	20 215,00 €
DOMMARTIN SOUS HANS	rue du Faubourg	6 857,71 €
HEILTZ LE HUTIER	chemin rural dit des Bois	9 498,21 €
JUVIGNY	Rue Principale	11 191,78 €
LA VEUVE	Rue de la Nau des Vignes	24 091,52 €
VILLERS ALLERAND	Impasse de la Jardine	9 099,31 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Prend acte et valide la liste des extensions de réseaux.

Délibération n° 29-24	Electrification Rurale – Extensions de réseaux de plus de 30 000 €
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont à réaliser. Le Comité Syndical est amené à délibérer sur leur programmation :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
AUMENANCOURT	Rue de Saint Thierry	65 900,00 €
AVENAY VAL D'OR	Rue des Moulins	40 600,00 €
BOURGOGNE FRESNE	RD 274	116 000,00 €
BREUIL	Lieu-dit "Devant la porte d'Ormont"	30 178,75 €
CERNAY LES REIMS	Rue du Luxembourg pour un réservoir d'eau potable	44 700,00 €
CHAMPIGNY	Rue de la Garenne pour une antenne FREE	31 600,00 €
PONTFAVERGER	Rue du Collège pour un lotissement de 14 parcelles	32 500,00 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des extensions de réseaux présentée ci-dessus,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 30-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 1
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 1 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
1	AMBONNAY	Rue du Château/rue de Bouzy	8	30 000.00 €
	ANTHENAY	Rue des Mardouzets - 1ère partie	10	26 000.00 €
	AVENAY VAL D'OR	Rue de l'Ecu de France	4	11 000.00 €
	BASLIEUX LES FISMES	Rue de Lorraine	11	37 439.76 €
	CHAMPLAT BOUJACOURT	Rue de l'Eglise	4	4 791.74 €
	COURVILLE	RD 386	12	36 000.00 €
	CUISLES	Rue de la Chapelle (allée au cimetière)	3	9 000.00 €
	FISMES	Centre Bourg	25	64 000.00 €
	FISMES	Rue Cavé Labbé	10	24 000.00 €
	LA NEUVILLE AUX LARRIS	Rue du Tambour	25	33 902.24 €
	ROMAIN	RD30 Route de Ventelay	14	36 500.00 €
	ROSNAY	Rue des Bémonts	4	11 000.00 €
	SERZY ET PRIN	Hameau de Prin	6	16 000.00 €
	TOURS-SUR-MARNE	Impasse St Antoine	2	6 000.00 €
	TOURS-SUR-MARNE	Rues de la Vieille Moterie et des Fossés	6	16 500.00 €
Total lot 1				362 133.74 €

Monsieur Jean-Michel GODRON ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 1,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 31-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 2
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 2 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
2	COIZARD JOCHES	Rue du Moulin	8	22 500.00 €
	COURTHIEZY	Rue de Condé	21	58 000.00 €
	CUMIERES	Rue du Bois des Jots	6	12 000.00 €
	DORMANS	Partie boulevard de Varennes	3	9 000.00 €
	FEREBRIANGES	Poste "Monument"	17	43 000.00 €
	IGNY COMBLIZY	Rue des Cordiers	9	25 500.00 €
	LEUVRIGNY	Rue du Peigne d'Argent	4	16 000.00 €
	MARDEUIL	Rue de la Liberté	8	26 000.00 €
	MAREUIL EN BRIE	Allée des Ecosières	35	82 000.00 €
	MONTMIRAIL	Rue des Vignes	7	17 000.00 €
	MONTMORT LUCY	Au Hameau "Le gros Moulin"	7	20 000.00 €
	ST MARTIN D'ABLOIS	Place du Général de Gaulle	15	42 500.00 €
	TROISSY	Rue de Champagne et place de l'Eglise	5	17 500.00 €
	Total lot 2			391 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 2,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 32-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 3
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 3 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
3	BARBONNE FAYEL	Rue St Pierre	5	14 000.00 €
	BARBONNE FAYEL	Rue des Grands Cours	4	12 000.00 €
	CONNANTRAY	Route de Mailly	36	87 000.00 €
	LA NOUE	Poste "Grande rue"	7	19 500.00 €
	MARIGNY	Rues des Hauts, de la Superbe et du Moulin	18	43 000.00 €
	REVEILLON	Rue du 58ème RA	8	19 000.00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Maréchal Leclerc	7	18 500.00 €
	ST JUST SAUVAGE	Rue du Stade	3	7 500.00 €
Total lot 3				220 500.00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 3,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 33-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 4
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 4 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
4	BLANCS-COTEAUX	Rue de la Vieille Chaussée à Voipreux	13	31 000.00 €
	BLANCS-COTEAUX	Chem. des 7 Moulins et du Moulin Boïtret à Vertus	10	27 000.00 €
	BLANCS-COTEAUX	Rue de Villers aux bois à Vertus	6	16 000.00 €
	BLANCS-COTEAUX	Rue Fulaine St Quentin à Gionges	7	19 000.00 €
	CLAMANGES	Rue du Midi	18	32 235.81 €
	MATOUQUES	Chemin d'Aulnay	3	8 000.00 €
	MONCETZ LONGEVAS	Poste "La creusotte"	10	26 000.00 €
	ST GIBRIEN	Route d'Epernay	8	21 000.00 €
	ST MEMMIE	Avenue Jacques Simon	63	150 000.00 €
	VAL DES MARAIS	Rue du Tuilet	7	18 000.00 €
	VELYE	Rue de l'Eglise	6	16 000.00 €
	VILLERS AUX BOIS	Rues du Château, de la Fontaine et du Val d'Aubry	11	29 000.00 €
Total lot 4				393 235.81 €

MM Pascal DESAUTELS et Pascal PERROT ne prennent pas part au vote.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 4,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 34-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 5
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 5 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
5	BETTANCOURT LA LONGUE	Grande rue	10	19 969.72 €
	BLESME	Rue d'Haussignemont 2è tranche	7	13 000.00 €
	BRUSSON	Rue de Favresse	10	25 000.00 €
	ECURY SUR COOLE	Rue de Châlons	10	22 000.00 €
	MARSON	RD 1	5	13 000.00 €
	MAURUPT LE MONTAIS	Rue du Bois du roi	5	13 000.00 €
	PARGNY SUR SAULX	Rue Providence	9	14 723.42 €
	POGNY	Rue du Puthaon	6	15 000.00 €
	SAPIGNICOURT	Rue des Hamelins	4	9 087.55 €
	VAUCLERC	Rue Michel simon	29	77 220.96 €
	VESIGNEUL SUR MARNE	Route de Châlons	8	20 000.00 €
	VILLERS LE SEC	Grande rue	15	38 000.00 €
	Total lot 5			280 001.65 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 5,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 35-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 6
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 6 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
6	BIGNICOURT S/M	Rue de la Haute fontaine	6	17 000.00 €
	BLACY	Rue du Moulin	10	22 000.00 €
	BLACY	Rue de Sompuis	12	29 000.00 €
	BLACY	Rue des Tilleuls	9	20 000.00 €
	BRANDONVILLERS	Grande rue	11	27 000.00 €
	COOLE	Rue de Châlons	26	56 000.00 €
	FRIGNICOURT	Rue Jean Moulin	9	24 000.00 €
	HEILTZ LE HUTIER	Rue de la Fontaine et rue de la Gravière	7	15 000.00 €
	LA CHAUSSEE S/M	Rue du Colonel Caillot	25	62 000.00 €
	LOISY SUR MARNE	Rue du Choiset	10	24 000.00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Rue du Grand Mai	5	12 000.00 €
	LUXEMONT ET VILLOTTE	Rue des Douze Arpents	8	20 000.00 €
	MAISONS EN CHAMP.	Rue de Flancourt	15	33 000.00 €
	ORCONTE	Rue Emile Chavot	12	26 150.00 €
	SOULANGES	Rues du Mont Jouy, de la Croix et du Four	22	59 000.00 €
	THIEBLEMONT	Grande Rue	55	102 000.00 €
Total lot 6				548 150.00 €

MM André CASTAGNA et Noël DESCHAMPS ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 6,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 36-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 7
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 7 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
7	CERNAY EN DORMOIS	Rue de la Porte et route de Vouziers	21	40 050.70 €
	COURTEMONT	Chemin des Marronniers	5	7 973.15 €
	DAMPIERRE LE CHÂTEAU	Rues d'Astenois RD65	9	18 675.75 €
	DOMMARTIN DAMPIERRE	Lieu-dit Dampierre	9	11 281.81 €
	FLORENT EN ARGONNE	Rue basse	8	23 000.00 €
	GIZAUCOURT	Rues Basse et du Moulin	15	38 000.00 €
	LAVAL SUR TOURBE	Rue de la Suipperie	5	11 000.00 €
	MALMY	Route de Berzieux	5	14 000.00 €
	PASSAVANT EN ARGONNE	Grande rue 2ème tranche	17	48 000.00 €
	SOMME SUIPPE	Boulevard Joffre RD 931	14	38 000.00 €
	SOMME VESLE	Rue de Vesle	13	31 000.00 €
	STE MARIE A PY	Rue Dava	2	4 883.72 €
	VERRIERES	Rue du Chemin de la Ville	16	39 000.00 €
	Total lot 7			324 865.13 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 7,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 37-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Travaux sur opérations programmées – Lot 8
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au lot 8 :

- **Programme EP sur opérations programmées en ER** : opérations suite à des travaux sur le réseau électrique suivant la programmation sur la compétence « Electricité ».

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
8	BAZANCOURT	Rue Gustave Haguenin	17	45 000.00 €
	BOURGOGNE-FRESNE	Rue de la Croix Gilles	5	14 000.00 €
	LUDES	Rues Alfred Thomas et des Brugnottes	6	16 000.00 €
	MAILLY CHAMPAGNE	Rues Jules Ferry et Félix Faure	6	16 000.00 €
	MERFY	Rue de Maco - Grande rue	30	106 000.00 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

PONTFAVERGER	Rue de l'Eglise Saint Médard	5	35 000.00 €
RILLY LA MONTAGNE	Rue de la Liberté	4	10 000.00 €
SEPT SAULX	Rue du Général de Gaulles (RD8)	23	60 000.00 €
Total lot 8			302 000.00 €

Mme Sabrina CARPENTIER, MM Damien GIRARD et Nicolas HABARE ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour et 3 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme EP sur opérations ER pour le lot 8,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 38-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 1
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 1 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
1	AMBONNAY	Création ZA	3	10 000.00 €
	AMBONNAY	Place Barancourt	8	30 000.00 €
	AVENAY VAL D'OR	Ruelle St Pierre	1	5 100.00 €
	AY CHAMPAGNE	Rue G. Clémenceau/angle Chaise Tantalès	1	3 836.91 €
	BLIGNY	Rue des Terres Noires	3	20 127.25 €
	BOUVANCOURT	Vaux Varennes	1	5 180.00 €
	BOUZY	Place des Maronniers/Mise en sécurité école	4	16 860.00 €
	BREUIL S/VESLE	Rue de Wassieux	1	10 800.00 €
	DIZY	Route de la Folie	2	12 170.00 €
	PARGNY LES REIMS	Rue Saint Martin	1	2 400.00 €
	ROMIGNY	Route Lhéry	3	3 700.00 €
	SACY	Rue du Puits	8	48 000.00 €
	THILLOIS	Parc des Tilleuls	2	10 813.05 €
	TRESLON	Chemin de la Croix	4	15 000.00 €
	VAL DE LIVRE	Entrée de Louvois	1	8 325.00 €
	VRIGNY	Rue des Gloies	3	12 270.00 €
Total lot 1				214 582.21 €

M. Bertrand BOILLY ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 1,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 39-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 2
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 2 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
2	CCPC	Diverses communes	20	85 000.00 €
	MARDEUIL	Route de Cumières (mât solaire)	1	4 000.00 €
	MONTMIRAIL	Rue de la Folie	2	5 080.00 €
Total lot 2				94 080.00 €

Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM Alain FRIQUOT et Jean-Pierre SCHANG ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour et 3 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 2,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 40-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 3
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 3 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
3	BARBONNE FAYEL	Rue de l'enfer	1	11 500.00 €
	BARBONNE FAYEL	Promenade du Midi	1	11 500.00 €
	BARBONNE FAYEL	Promenade du Couchant	1	11 500.00 €
	BROUSSY LE GRAND	Chemin des petites vignes	3	12 539.41 €
	CONFLANS SUR SEINE	Aménagement centre village	8	16 000.00 €
	CONNANTRE	Rue des Brunes	13	53 400.00 €
	FAUX FRESNAY	Bout de la rue St André et St Bernard	5	42 500.00 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

FAUX FRESNAY	Parking City stade + sente	11	27 200.00 €
MONTGENOST	Abri bus	1	4 200.00 €
SAUDOY	Grande rue	5	22 279.32 €
Total lot 3			212 618.73 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 3,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 41-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 4
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 4 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
4	BLANCS-COTEAUX	Rue du Millésime ZA d'Oger	14	58 154.30 €
	LOISY EN BRIE	Rue Traversière	1	5 260.00 €
Total lot 4				63 414.30 €

MM Pascal DESAUTELS et Pascal PERROT ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 37 voix pour et 2 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 4,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 42-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 5
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 5 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
5	ST MARTIN AUX CHAMPS	Rue de derrière l'Eglise	1	6 000.00 €
Total lot 5				6 000.00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 5,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 43-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 6
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 6 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
6	FRIGNICOURT	Rue de Marne	4	18 360.00 €
	GIGNY BUSSY	Ruelle Dieu	2	2 500.00 €
	LA CHAUSSEE S/MARNE	Chemin de la mairie	1	6 000.00 €
Total lot 6				26 860.00 €

Mme Pascale CHEVALLOT, MM André CASTAGNA et Noël DESCHAMPS ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour et 3 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 6,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 44-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 7
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 7 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
7	DOMMARTIN VARIMONT	Rue de Chalons sur Marne	1	11 500.00 €
	LA NEUVILLE AU PONT	Lieu-dit Pont à L'isle	1	4 150.00 €
	LAVAL SUR TOURBE	Rue du Mont Cochet	1	6 200.00 €
Total lot 7				21 850.00 €

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 7,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 45-24

Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Extension – Lot 8

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme d'extension EP pour le lot 8 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
8	AUMENANCOURT	Rue Taillard	1	6 200.00 €
	BEAUMONT SUR VESLE	Rue Saint Vincent	5	28 880.00 €
	HEUTREGIVILLE	Rue derrière les jardins	1	14 000.00 €
	LUDES	Rue de Romont	1	4 000.00 €
	ST HILAIRE LE PETIT	Rue du puits	1	6 200.00 €
	VERZY	Impasse du Cimetière	1	2 953.52 €
Total lot 8				62 233.52 €

M. Christophe CORBEAUX ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme d'extension EP pour le lot 8,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibération n° 46-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Renouvellement BF
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme de renouvellement des BF :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
3	COURCEMAIN	Diverses rues + rue haute	13	13 450.00 €
Total lot 3				13 450.00 €
6	LA CHAUSSEE S/M	Rue d'Elbiar	4	3 000.00 €
Total lot 6				3 000.00 €
7	CHAUDEFONTAINE	Diverses rues	10	7 500.00 €
	VALMY	Diverses rues	8	6 500.00 €
Total lot 7				14 000.00 €
8	VILLERS FRANQUEUX	Diverses rues	11	7 580.58 €
Total lot 8				7 580.58 €
Total travaux sur BF				38 030.58 €

M. André CASTAGNA ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 38 voix pour et 1 abstention.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme de renouvellement des BF,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 47-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Modernisation
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme de modernisation :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
2	AVIZE	Diverses Rues	73	102 210.00 €
	DORMANS	Rues du Général Leclerc et Jean Dormans	23	30 866.99 €
	MAGENTA	Diverses rues	57	46 100.00 €
	MAGENTA	Remplacement Coffret EP	3	10 500.00 €
	MONTMIRAIL	Diverses rues et rempart centre-ville	100	87 500.00 €
	PLIVOT	Diverses rues	25	17 500.00 €
	VINAY	Lotissement "Les Grandes Pièces"	19	18 750.00 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

				Total lot 2	313 426.99 €
3	ANGLURE	BF et caméra	14	13 000.00 €	
	CHAMPGUYON	Diverses rues	66	33 500.00 €	
	EUVY	Diverses rues	20	13 500.00 €	
	ST JUST SAUVAGE	Ensemble du village	110	62 250.00 €	
				Total lot 3	122 250.00 €
4	BERGERES LES VERTUS	Avenue des comtes de Champagne	38	29 880.00 €	
	CHAINTRIX BIERGES	Diverses rues	36	28 120.00 €	
	LA VEUVE	Village	88	90 000.00 €	
	MOSLINS	Rues Jean Gallas et de la Mairie	29	26 680.00 €	
	RECY	Diverses rues	29	20 300.00 €	
	ST MEMMIE	Diverses rues	216	230 002.16 €	
	THIBIE	Diverses rues	55	36 630.00 €	
	VERT TOULON	Diverses rues	39	35 650.00 €	
	VILLERS AUX BOIS	Ensemble du village	81	75 330.00 €	
				Total lot 4	572 592.16 €
5	ECURY SUR COOLE	Diverses rues	53	35 530.00 €	
	MAURUPT LE MONTAIS	Diverses rues	26	19 370.00 €	
	OMEY	Diverses rues	39	28 040.00 €	
	ST LUMIER EN CHAMP.	Rue du Pont	8	19 110.00 €	
	ST MARTIN AUX CHAMPS	Ensemble village	45	21 600.00 €	
	TROIS FONTAINES	2ème tranche	44	127 000.00 €	
	VAVRAY LE GRAND	Rue du Moulin et des Oseraies	15	11 025.00 €	
				Total lot 5	261 675.00 €
6	BLAISE SOUS ARZILLIERES	Remplacement de lanternes	30	21 120.00 €	
	CLOYES SUR MARNE	Diverses rues	49	34 800.00 €	
	FRIGNICOURT	Rue du Général Leclerc	22	11 440.00 €	
	FRIGNICOURT	Rue du Grand der	22	14 440.00 €	
	GIGNY BUSSY	Marcel Bailly	11	7 150.00 €	
	HAUSSIGNEMONT	Toutes les rues	87	60 900.00 €	
	LA CHAUSSEE S/M	Chemin de la mairie	1	2 500.00 €	
	MAROLLES	Lotissement Champs Margot	4	4 000.00 €	
	OUTINES	Rues de Beaufort, du Lavoir et de l'Eglise	24	19 800.00 €	
	ST REMY EN BOUZEMONT	Rue du Paquillot	8	4 760.00 €	
	ST REMY EN BOUZEMONT	Rue du Soiemont	7	4 165.00 €	
				Total lot 6	185 075.00 €
7	ARGERS	Diverses rues	19	16 711.00 €	
	EPENSE	Diverses rues	20	103 000.00 €	
	LA NEUVILLE AU PONT	Ensemble du village	35	25 345.00 €	
	MOIREMONT	Route de Charleville	12	8 900.00 €	
	SOMME TOURBE	Diverses rues	22	20 000.00 €	
	SOUAIN PERTHES LES HURLUS	Rue de Suippes rue de Navarin RD 977	13	9 725.00 €	
	TILLOY BELLAY	Route Nationale	27	20 750.00 €	
	VERRIERES	Rue de Bourgogne	18	11 625.00 €	
	VIENNE LA VILLE	Départementale	45	34 250.00 €	
				Total lot 7	250 306.00 €
8	EPOYE	Armoire avec horloge	1	1 000.00 €	
	NOGENT L'ABBESSE	75 rue de la Chamalières	1	3 975.02 €	
	WITRY LES REIMS	Rue de Bétheny	35	61 000.00 €	

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Total lot 8	65 975.02 €
Total travaux de modernisation	1 771 300.17 €

Mme Annie COULON, MM André CASTAGNA, Noël DESCHAMPS, Mme Pascale CHEVALLOT et M. Jean-Pierre SCHANG ne prennent pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 34 voix pour et 5 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme de modernisation,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 48-24	Programmation de travaux Eclairage Public (EP) – Fonds vert 2023 et 2024
------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Sur validation de la commission travaux, Monsieur le Président présente la liste des opérations proposées à la programmation.

Celle-ci est conforme à la capacité d'investissement du SIEM pour l'année 2024.

La liste des opérations, ci-dessous présentée, correspond au programme de Fonds vert 2023 :

Lot	Communes	Projet	Nbre de Points	Total HT
2	VAUCHAMPS	Diverses rues	42	32 363.41 €
Total lot 2				32 363.41 €
3	CONFLANS SUR SEINE	Diverses rues	102	65 400.00 €
Total lot 3				65 400.00 €
4	BLANCS-COTEAUX	Diverses rues	17	12 195.66 €
	ISSE	Diverses rues	44	35 397.94 €
Total lot 4				47 593.60 €
5	ETREPY	Rue de Vitry	36	25 180.00 €
	SERMAIZE LES BAINS	Diverses rues	116	71 720.00 €
	ST GERMAIN LA VILLE	Rues de l'Épine et de Marson	12	13 000.00 €
	VAL DE VIERE	Diverses rues	35	31 400.00 €
Total lot 5				141 300.00 €
6	AULNAY L'AITRE	Diverses rues	44	24 280.00 €
	BIGNICOURT SUR MARNE	Rues du Der et du Moulin	29	17 980.00 €
	CHATILLON SUR BROUE	Diverses rues	53	35 108.45 €
	COOLE	Diverses rues	26	18 200.00 €
Total lot 6				95 568.45 €
7	PASSAVANT EN ARGONNE	Diverses rues	24	16 314.00 €
	ST JEAN SUR TOURBE	Diverses rues	32	20 221.76 €
Total lot 7				36 535.76 €

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

8	BAZANCOURT	Diverses rues	264	254 283.60 €
	DONTRIEN	Diverses rues	67	45 061.16 €
	HEUTREGIVILLE	Diverses rues	112	99 958.30 €
	ST HILAIRE LE PETIT	Diverses rues	43	37 866.59 €
	ST MASMES	Diverses rues	88	57 663.73 €
Total lot 8				494 833.38 €
Total travaux Fonds vert 2023				913 594.60 €

Pour le Fonds vert 2024, ne connaissant pas le nom des communes ayant *déposées* leur dossier, la commission travaux a alloué la somme de **1 000 000.00 €** pour les Fonds verts 2024.

MM Pascal DESAUTELS, François MAINSANT et Pascal PERROT ne prennent pas part au vote

Vu cet exposé,

Vu les crédits ouverts au budget annexe EP 2024 du SIEM voté le 21/02/2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 36 voix pour et 3 abstentions.

- ✓ Approuve la liste des opérations proposées du programme Fonds Verts et la somme allouée pour le Fonds vert 2024,
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes et ordres de service pour la réalisation de ces opérations.

Délibération n° 49-24	Eclairage Public – Adhésion de nouvelles communes
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que les communes de **BERGERES SOUS MONTMIRAIL** et d'**AIGNY** ont délibéré afin de transférer la compétence Eclairage Public au SIEM à compter du 1er janvier 2024.

Avec ces nouvelles communes, le nombre des adhérents à cette compétence est porté à 441 dont 127 communes de la CUGR sous convention de gestion et une communauté d'agglomération pour les Zones d'Activités sous convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Approuve le transfert de compétence des communes de BERGERES SOUS MONTMIRAIL et d'AIGNY à partir du 1er janvier 2024.

Délibération n°50-24	Compétence GAZ – Adhésion d'une nouvelle commune
-----------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que le SIEM est autorité organisatrice de la distribution de gaz. Ses membres peuvent lui transférer cette compétence, afin que ce dernier exerce en lieu et place des communes les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz.
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans les relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.
- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution du gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- Maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz.
- Relation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

En contrepartie, le SIEM perçoit la redevance de fonctionnement et établit notamment le rapport annuel de contrôle de cette mission de service public.

La commune d'**ORBAIS L'ABBAYE** vient de délibérer pour adhérer à cette compétence.

A l'issue de ce transfert de compétence, le nombre de communes adhérant à cette compétence optionnelle s'élèvera à 20. Le syndicat doit continuer à démarcher cette compétence gazière afin qu'il soit reconnu comme un acteur majeur par GRDF.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Accepte l'adhésion de cette nouvelle commune.

Délibération n° 51-24	Autorisation de signature – convention SIEM/GRDF pour le raccordement d'une unité de production de biométhane
------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la construction du méthaniseur de La Ville sous Orbais et de son raccordement à une canalisation de Mareuil en Brie via Orbais l'Abbaye et Suizy le Franc, il convient de formaliser tous les tenants et aboutissants de cette réalisation par une convention entre GRDF et le SIEM qui par délégation de la compétence GAZ représente les quatre communes.

Cette convention reprend les éléments essentiels du projet notamment la description, la réalisation et l'exploitation et l'enregistrement des ouvrages dans l'inventaire tenu par GRDF pour les biens appartenant au SIEM.

Pour information, les quatre communes n'étant pas des communes gazières, elles n'ont ni réseaux, ni contrat de concession avec GRDF. Les ouvrages issus de ce raccordement seront intégrés dans l'inventaire tenu par GRDF aux ouvrages de la commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : 39 voix pour.

- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec GRDF en lieu et place des communes qui ont délégué au SIEM cette compétence.

	<u>Question diverses</u>
--	---------------------------------

Monsieur HABARE demande comment le SIEM peut aider les communes sur les projets d'installation de panneaux photovoltaïque.

Monsieur le Président lui répond que dans un premier temps, il souhaite que les difficultés internes d'organisation et d'évolutions du personnel soient solutionnées et stabilisées avant de pouvoir accompagner les collectivités dans de tels projets.

Monsieur MOURRA ajoute que la même question s'est posée à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Un départ en ordre dispersé ne serait pas efficace, et qu'en concertation avec le SIEM, il faudrait plutôt bâtir une stratégie de développement comme pour le SDIRVE : SIEM/CUGR, qui a très bien fonctionné.

Monsieur BONHOMME remarque qu'il y a un emballement de la part des porteurs de projets sur les friches industrielles ou agricoles, et que tout n'est pas rationalisé. Il demande s'il est possible d'agir rapidement pour s'emparer du sujet, de le cadrer et ainsi faire ralentir certains projets.

Monsieur GIRARD ajoute qu'il y a un vrai sujet sur les terrains agricoles, et qu'il est plus facile de construire sur ces terrains là que sur des zones polluées.

Monsieur le Président leur répond que le SIEM est démarché tous les jours sur ce type de projets et qu'il faut effectivement réaliser un plan de déploiement pour encadrer la pratique.

Réunion du Comité Syndical du 21 février 2024

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Frédéric LAJOUX, Directeur Territorial Marne ENEDIS, invité ainsi que ces collaborateurs comme il est coutume, pour une courte intervention.

La séance est levée à 12h00.

A Châlons-en-Champagne, le 21 février 2024.



Le secrétaire de séance, Christophe CORBEAUX



Le Président, Pascal DESAUTELS